

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 29 juillet 2025 à 19h30
Convocation du 24 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

Votants : 10

Date de la convocation et affichage : 24 juillet 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Lilian BILLET, Brigitte FISCHER, Mathilde FERRIER, Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Brenda COSTANZO, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL,

Absent excusé : Patrick BOUILLET

Secrétaire de séance : Brenda COSTANZO

ORDRE DU JOUR

► Bâtiments communaux

- Travaux plomberie chauffage école et chaufferie

► Finances

- Devis Menuiserie Vaucher porte école
- Devis Widee Robin Frère informatique boîte mail
- Devis Benoit Frères Trottoir lotissement Noyers – portail parking halle
- Divers
- Courrier commune Marboz : participation centre de loisirs Marboz
- Courrier association piscine St Amour

► RPI

- Achats matériels
- Point réunion Garderie et Cantine

► Voirie

- Point Ets Boisson aménagement terrain de foot et voirie
- Poche incendie Villard
- Point peinture au sol voirie

► Personnel communal

- Création poste accroissement temporaire d'activité, surveillance garderie, temps méridien cantine école,
- Création poste ménage bâtiments communaux

► Divers

- Divers

Le compte-rendu du procès-verbal du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité

► **Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique que les travaux plomberie chauffage de l'école et la chaufferie ont débuté. Tous les thermostats seront changés pour une meilleure programmation des périodes de chauffage.

► **Finances**

- Devis Menuiserie Vaucher porte école

Monsieur le Maire évoque les devis de l'entreprise Vaucher relatifs au changement de la porte de secours de la classe des moyens grands. Il est possible que la vitre ne résiste pas au démontage. Le devis de changement de vitre s'élève à 282.44 € HT soit 338.93 € TTC. Le conseil municipal confirme qu'il vaut mieux envisager son changement éventuel lorsque la porte sera démontée et remplacée.

- Devis Widee Robin Frère informatique boîte mail

DEL 2025-30 : Budget commune : Devis migration boîte mail et maintenance

Monsieur le Maire explique que la messagerie de la mairie ne cesse de dysfonctionner : mail en doublon, problèmes de synchronisation, capacité de stockage des données insuffisante. Aucun contrat de maintenance n'a été fait depuis son installation. Il a donc été demandé à l'entre Widee, déjà en charge du site internet, de faire une proposition de migration vers une nouvelle messagerie et d'assurer la maintenance annuelle.

L'entreprise EIRL Widee Robin Frère 114 Clos Vert Bocage 01270 Beaupont présente sa proposition PR2507-0221 pour un montant de 435,00 € HT soit 522,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Widee pour un montant de 435,00 € HT soit 522,00 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2025-31 : Budget commune : Changement PC fixe – PC portables école et migration données BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire explique que le matériel informatique, PC fixe secrétariat, et les deux ordinateurs portables de l'école, arrivent en fin de location. L'entreprise MBI, 51 impasse de la Vavrette 01250 Tossiat, en charge de ces appareils, a proposé le renouvellement de ces locations mais en ne faisant qu'un seul contrat. La formule locative passerait donc à 158,00 € HT mensuel comprenant les nouveaux matériels, les contrats d'assistance, les mises à jour et les installations personnalisées sur site.

Le coût de location est un peu plus important mais il faut souligner la réactivité de dépannage et le remplacement rapide du matériel en cas de défaillance offrant ainsi une tranquillité de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise MBI (Maintenance Bureautique Informatique) 51 Impasse de la Vavrette 01250 TOSSIAT pour :
 - le remplacement des deux ordinateurs portables de l'école
 - le remplacement du PC fixe, écran, souris, clavier du secrétariatPour un montant mensuel de 158.00 € HT
- Un contrat premium assistance pour les trois matériels pour un montant annuel de 920.00 € HT.
- **AUTORISE** M le Maire à signer le renouvellement des contrats de location avec la société MBI.

- Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2025-32 : Budget commune : Devis migration données Berger Levrault suite changement PC fixe secrétariat

Monsieur le Maire rappelle que le matériel informatique, PC fixe secrétariat, sera changé à la rentrée prochaine. Cela nécessite obligatoirement une migration des données Berger Levrault sur le nouveau matériel.

L'entreprise Berger Levrault siège social au 892 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt a été contactée et propose une prestation d'installation des progiciels à distance qui s'élève à 924.00 € HT soit 1 108.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Berger Levrault pour cette migration de données pour un montant de 924.00 € HT soit 1 108.00 € TTC.
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Devis Benoit Frères Trottoir lotissement Noyers – portail parking halle

DEL 2025-33 : Budget commune : Devis travaux trottoir lotissement Les Noyers – parking stabilisé de la halle

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SARL BENOIT Frères 1156 route du Villard 01270 DOMSURE a été sollicitée pour la reprise d'un trottoir au lotissement des Noyers. En effet, le passage bateau d'une des maisons du lotissement ne se trouve pas en face de l'accès.

D'autre part, lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué de changer le portail qui permet d'accéder au parking de la halle en installant un portail à coulisser. Pour ce faire, il est nécessaire de terrasser, couler et ferrailler des pieux.

La SARL BENOIT Frères propose un devis DEV 2025 04339 pour un montant de 1 317.20 € HT soit 1 580 .64 € TTC, pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le nouveau devis DEV 2025 0439 proposé par la SARL BENOIT Frères pour un montant de 1 317.20 € HT soit 1 580 .64 € TTC.
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Courrier commune Marboz : participation centre de loisirs Marboz

Monsieur le Maire présente un courrier de la commune de Marboz relatif à leur centre de loisirs. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Marboz a confié la gestion du centre de loisirs à l'AFREJ (Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse) afin que ce service public essentiel soit maintenu. Des enfants de Domsure sont accueillis sur le temps périscolaire, le mercredi et les vacances. Il est précisé qu'aucune obligation légale ne peut être imposée aux communes concernant une participation aux frais de fonctionnement de la structure. Toutefois, une participation à hauteur de 40 % ou plus serait la bienvenue via une convention établie entre les deux communes de Domsure et Marboz.

Après concertation, le conseil municipal ne serait pas contre le principe d'une participation, au risque d'être sollicité par d'autres communes dont les enfants fréquentent leur structure.

Dans un premier temps, il est décidé de demander plus de renseignements sur cette fréquentation des enfants de Domsure et sur le coût réel à la charge de la commune.

- Courrier association piscine St Amour

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu les membres de l'association « Cercle des nageurs et amis de la piscine de St Amour. Ces derniers souhaiteraient mettre en place une carte d'accès aux enfants de la commune de Domsure avec une participation de la commune sur l'achat de ces cartes.

Contact sera repris pour une explication plus concrète du fonctionnement.

►RPI

- Achats matériels

Vu le nombre d'enfants inscrits à la prochaine rentrée scolaire, il était nécessaire de racheter une table et 19 chaises pour les grandes sections.

- Point réunion Garderie

Une réunion a été organisée il y a environ trois semaines avec la présidence et les maires des communes de Beaupont et Domsure afin de faire le point sur la situation de la Garderie.

Il ressort notamment la difficulté de gérer l'absence de personnel liée à l'absence d'investissement des familles. Il n'y a pas de réponse à la question : quel avenir pour les futures années.

Une assemblée générale sera organisée le 02/09/2025 à 19h00 avec la visite de la garderie pour présenter les locaux aux familles.

- Point cantine

De la même façon, les maires des deux communes ont rencontré la présidente pour faire un point. Le bureau démissionnerait à hauteur de 50 %. Des pistes sont à l'étude comme une éventuelle convention de mise à disposition du personnel, la prise en charge par un organisme spécialisé, à réfléchir.....

Pour ces deux associations, le constat est le même, un total désinvestissement des familles qui ne participent plus aux manifestations et se satisfont d'utiliser un service.

►Voirie

- Point Ets Boisson aménagement terrain de foot et voirie

L'entreprise semble débordée par les demandes après une période beaucoup plus calme. Début des travaux de l'ancien stade début septembre ?

Il va devenir urgent de refaire le tour de la commune et des voiries qui se sont énormément dégradées dernièrement.

- Poche incendie Villard

Elle est clôturée et remplie.

- Point peinture au sol voirie

Reprendre contact avec l'entreprise de signalétique car la peinture ne tient pas. Complément à faire au clos du Tilleul pour signaler l'arrêt avant la sortie du lotissement.

►Personnel communal

- Création poste accroissement temporaire d'activité, surveillance garderie, temps méridien cantine école.

DEL 2025-34 : Budget commune : accroissement temporaire d'activité : surveillance temps méridien cantine et cour de récréation

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des prévisions des effectifs de rentrée scolaire 2025-2026, aux vu du nombre d'enfants, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, à temps incomplet, pour la période du 01/09/2025 au 03/07/2026, pour un poste d'adjoint technique afin d'assurer la surveillance pendant le temps méridien, en période scolaire, de la cantine et cour de récréation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01/09/2025 au 03/07/2025, pour assurer la surveillance pendant le temps méridien, en période scolaire, de la cantine et cour de récréation, à temps incomplet.

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4.73 heures hebdomadaires.

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire, grille C1, des adjoints techniques, indice brut 367, majoré 366.

- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires.

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement qui en découle.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL 2025-35 : Budget commune : accroissement temporaire d'activité : création d'un emploi de surveillance, garde d'enfants lors des temps périscolaires
--

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de recruter une personne supplémentaire affectée à la surveillance et à la garde d'enfants sur le grade d'adjoint technique territorial afin de respecter les taux d'encadrement des enfants accueillis à la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial du 01/09/2025 au 03/07/2025, chargé de la surveillance, animation et garde d'enfants de 3 à 11 ans, scolarisés au RPI Beaupont-Domsure, lors des temps périscolaires ;

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures hebdomadaire, excepté durant les périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances) ;

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial C1, indices brut 367, majoré 366 ;

- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires ;

- **AUTORISE** le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement qui en découle.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**DEL 2025-36 : Budget commune : accroissement temporaire d'activité : surveillance temps méridien
cantine et cour de récréation – Annule et remplace DEL2025-34**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des prévisions des effectifs de rentrée scolaire 2025-2026, aux vu du nombre d'enfants, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, à temps incomplet, pour la période du 01/09/2025 au 03/07/2026, pour un poste d'adjoint technique afin d'assurer la surveillance pendant le temps méridien, en période scolaire, de la cantine et cour de récréation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01/09/2025 au 03/07/2026, pour assurer la surveillance pendant le temps méridien, en période scolaire, de la cantine et cour de récréation, à temps incomplet.

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 5.40 heures hebdomadaires soit 5.67/35^{ème}.

- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire, grille C1, des adjoints techniques, indice brut 367, majoré 366.

- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires.

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement qui en découle.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Création poste ménage bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que l'agent en charge du ménage des bâtiments n'a pas repris. Il est donc nécessaire d'envisager l'emploi d'une personne temporairement afin de réaliser un nettoyage approfondi des bâtiments (mairie, salle des fêtes, halle, wc publics...) avant la rentrée de septembre. Un contrat de remplacement partiel pourrait être proposé sur la dernière semaine du mois d'août si l'agent n'a pas repris.

► Divers

- Problème de raccordement fibre Impasse de la Grange Viry : contact sera repris avec le SIEA pour faire avance le dossier.

- Problème de brûlage intempestif de déchets : rappel sera fait à la population et aux personnes concernées que le brûlage est strictement interdit.

- Invasion de frelons asiatiques et attaques des ruches : contact sera pris avec la commune de Montagny Près Louhans qui propose un système particulier de bouchons sur bouteille plastique.

- Fête de Beaupont à compter du 01/08/2025

- Course cycliste Roger Pingeon 07/09/2025 à Beaupont

- Foire Bressanne 05/08/2025 à Coligny

- Repas agents – élus le 04/10/2025

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 18/09/2025 à 19h30

La réunion se termine à 22h00 avec le verre de l'amitié.

La secrétaire de séance
B. COSTANZO

Le Maire
P. VACLE